

## **COMMUNIQUE AUX HABITANTS /**

Vendredi 23 janvier 2026

Suite à de nombreux et incessants posts émis par Mr le Maire, son équipe de campagne et l'IA, nous souhaitons porter à votre connaissance un certain nombre de faits éclairants.

« Manipulations », « fake news », « victimisation », remise en cause de l'intégrité de notre liste, le 1<sup>er</sup> édile de la commune perdrait-il son sang froid pour se permettre de tels propos ? Remettons les choses dans leur contexte et chaque habitant saura, nous n'en doutons pas, se faire son propre avis sur les différents sujets, les faits, rien que les faits votre honneur !

- **Mise au point sur le retrait des délégations**

Selon le code général des collectivités, le maire a le pouvoir de retirer les délégations d'un adjoint, c'est ce qu'il a fait. Pour justifier cela et éviter de se retrouver soupçonné de manœuvres politiques, il a été rechercher un certain nombre de faits pour lesquels les adjoints concernés se sont déjà exprimés avec des droits de réponse publiés sur cette page en décembre dernier. Pour rappel, **la plupart des faits concernant Mr Delacour ont été relevés sur la période entre juin et octobre, période pendant laquelle Mr Delacour a reçu de nombreuses sollicitations de Mr le maire l'invitant à rejoindre sa liste 2026**. Il a même salué la qualité du travail de son adjoint devant les associations lors de la soirée des bénévoles du 11 octobre, lui offrant un arbre à planter et saluant son engagement. Et depuis que Mr Delacour a annoncé le 5 novembre dernier son refus de poursuivre l'aventure avec Mr Gros, s'en est suivie une série de mesures à son encontre ;

- Courrier le sommant de démissionner par loyauté le 13 novembre,
- Arrêté municipal de retrait de délégation le 22 novembre,
- Courrier recommandé de mise en demeure pour des propos jugés diffamatoires le 30 décembre,
- Désactivation des clés d'accès aux bâtiments municipaux fin décembre

Il en est de même pour Mr Bargeault, qui depuis son retrait de délégation le 22 novembre dernier a également reçu un courrier recommandé, le 24 décembre, le sommant de ne plus s'adresser aux agents municipaux ni de mettre les pieds en mairie. En sa qualité de tête de liste, il a écrit à la mairie pour demander des salles de réunion, menant à un nouveau rappel à l'ordre du maire quelques jours plus tard.

Alors que certains posts sur les réseaux sociaux regrettaien la mauvaise gestion financière de Bois le Roi et saluaient celle de Chartrettes, Mr Bargeault, 1<sup>er</sup> adjoint aux finances, était visé via son arrêté de retrait de délégation pour mauvaise gestion financière (dépassement du budget de fonctionnement, taux d'emprunt du groupe scolaire mal négocié, etc.). Là aussi, il faut rappeler que chaque année depuis le début du mandat, près de 500 000 € d'excédent de fonctionnement ont été dégagés en moyenne, permettant ainsi des investissements dans la commune tout en limitant le recours à l'emprunt. Et puisqu'il est question d'emprunt, rappelons que les taux ont oscillé entre 3,39% et 3,90% en 2025 et que Mr Bargeault a validé avec le Crédit Agricole un taux de 3,55% ! Mauvaise gestion ?

- **Votes du Conseil municipal du 10 décembre**

Mr le maire souhaite minimiser l'impact et le sens des résultats du vote du Conseil municipal qui s'est tenu, comme c'est la règle dans la continuité des arrêtés municipaux de retrait des délégations. **12 conseillers municipaux se sont déplacés pour ce Conseil**, ce qui est tout juste le quorum (pour 23 conseillers) pour maintenir ce type d'instance. Il faut savoir que **le 22 novembre, un précédent Conseil municipal n'avait pu se tenir faute de quorum**. Si l'on regarde le taux de présence moyen sur ces Conseils municipaux lors des 3 dernières années, on relève :

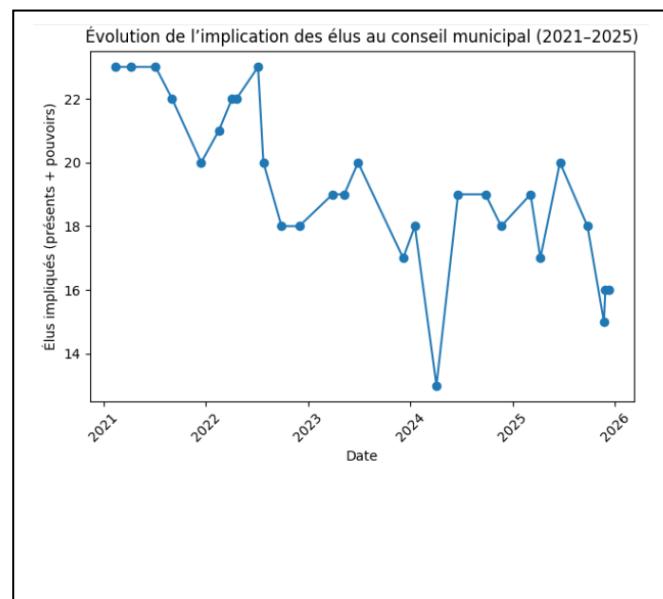
- **12,4 conseillers en 2025**
- **13,4 conseillers en 2024**
- **13,8 conseillers en 2023**

date	présents	pouvoirs	absents	total
10/02/2021	20	3	0	23
08/04/2021	18	5	0	23
05/07/2021	19	4	0	23
02/09/2021	17	5	1	23
15/12/2021	16	4	3	23
16/02/2022	16	5	2	23
04/04/2022	19	3	1	23
20/04/2022	18	4	1	23
06/07/2022	20	3	0	23
25/07/2022	14	6	3	23
28/09/2022	15	3	4	22
30/11/2022	14	4	4	22
06/12/2023	12	5	5	22
29/03/2023	12	7	3	22
10/05/2023	16	3	3	22
28/06/2023	15	5	2	22
20/11/2024	14	4	5	23
25/09/2024	13	6	4	23
19/06/2024	15	4	4	23
03/04/2024	12	1	10	23
17/01/2024	13	5	4	22
05/03/2025	15	4	3	22
09/04/2025	14	3	5	22
18/06/2025	13	7	2	22
24/09/2025	12	6	4	22
22/11/2025	10	5	7	22
27/11/2025	11	5	6	22
10/12/2025	12	4	6	22

#### Présence des élus aux conseils municipaux

Mais ça la vidéo publiée hier via l'IA ne sait pas le dire ! Les conseillers étaient amenés à voter sur le maintien des adjoints dans leur poste honorifique d'adjoint (mais toujours sans délégation). **Sur les 16 voix exprimées** (certains élus ayant donné procuration), **Mr Delacour a reçu 12 votes pour le maintien dans sa fonction et Mr Bargeault 11**. Nous avons été surpris de ce décalage d'une voix dans le Procès-Verbal puisque les 2 votes à main levée ont été identiques avec Mr Bargeault et Mr Delacour qui se sont chacun abstenus pour le vote les concernant et seuls 3 élus ont levé la main pour le vote « contre » (Mr Gros, Mr Chatelain et Mme De Roo). Cette erreur devrait être rectifiée lors du prochain Conseil Municipal.

**Une courbe qui a de quoi interpeller sur la façon de fédérer une équipe**



- **Accès aux salles pour les réunions publiques**

Vous l'avez peut-être constaté ce jeudi 22 janvier, Mr le Maire aurait proposé bon nombre de dates à notre équipe. C'est exact pour toutes les dates qui tombent pendant les vacances scolaires. Mais quel intérêt de valider l'une de ces dates, quand celui d'une réunion publique est par essence même, de faire en sorte qu'il y ait le plus de public possible pour pouvoir traiter toutes les questions et objections ? Nous avons été surpris de voir qu'il proposait également le 13 février, date initiale que nous avions demandé et qui nous a été refusé le 5 janvier, car un événement associatif doit se tenir le même jour. Dans la foulée de ce post Facebook, nous avons donc de nouveau saisi la mairie pour redemander cette date et on nous a de nouveau répondu que ce n'était pas possible et que cette proposition du 13 février était une erreur. Voilà les conditions avec lesquelles nous devons composer depuis plusieurs semaines pour tenter d'obtenir 2 dates de réunions publiques.

<p><b>Objet: RE: Réservation de salles</b></p> <p>Bonjour M. BARGEAULT,</p> <p>Je vous remercie et présente également mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.</p> <p>Suite à votre demande, nous avons vu avec Monsieur le Maire concernant l'attribution d'une salle aux dates suivantes : 08/01, 22/01, 05/02 et 19/02 à 20h. La salle E. TAN est disponible à partir de 20h. Ainsi vous trouverez en pj la convention d'occupation à compléter et à nous retourner. Il nous programmera votre clé pour pouvoir accéder à la salle.</p> <p>Malheureusement, la salle Petrucci est déjà réservée le 13/02 et le 12/3 depuis longtemps par des associations, et il est compliqué d'annuler des réservations déjà confirmées.</p> <p>Vous souhaitant une agréable journée, Bien Cordialement, Carmen Di Stefano Direction Vie Locale Mairie de Chartrettes</p>	<p><b>CHARTRETTES 2026</b> Pascal Gros</p> <p>Chers habitants de Chartrettes,</p> <p>La semaine dernière, j'ai proposé par écrit à l'équipe de l'opposition de partager la salle de l'EMC le 7 mars : une occasion idéale pour confronter nos projets respectifs pour le village lors d'un vrai débat public.</p> <p>À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse.</p> <p>Il est temps de dire stop aux informations erronées, aux 'fake news' et aux tentatives de manipulation qui visent à faire croire à une inégalité de traitement inexistante.</p> <p>La preuve par les faits : Les salles sont disponibles et ces informations de disponibilité ont été dûment transmises à chaque liste. À titre d'exemple, la salle Petrucci est libre le 13 février, du 20 au 28 février, ainsi que les 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 mars.</p>	<p><b>Claudine NOY... 13:49</b> à moi, Le Maire</p> <p>Bonjour Madame,</p> <p>Je vous présente toutes nos excuses pour cette information erronée.</p> <p>Je vous confirme que la salle Petrucci est bien réservée le vendredi 13 février 2026 comme indiqué dans le mail <a href="mailto:vie.locale@mairie-chartrettes.fr">vie.locale@mairie-chartrettes.fr</a>.</p> <p>Bien à vous</p> <p>Claudine NOYELLE Directrice Générale des Services</p>
---	--	--

05/01/2026

22/01/2026 – 8h

22/01/2026 – 13h49

Par respect pour les évènements associatifs, nous avons accepté de nous plier à ce refus du 13 février et avons demandé formellement pour les jeudis 12 février et 12 mars, mais, là encore, des cours associatifs ayant lieu dans la salle Petrucci ce soir-là, Mr le Maire ne veut pas revenir sur la convention signée avec l'association concernée. Association qui pourtant ne fait aucune histoire quand on a besoin de la salle pour le festival des Briardises ou pour installer le salon des arts et qui dispose d'une 2<sup>e</sup> salle de cours le même soir. Les services de la Préfecture ont donc été saisis pour faire respecter la stricte équité d'accès aux ressources communales, Mr le Maire ayant déjà effectué un certain nombre de réservations. A ce titre, un arrêté municipal pris le 1<sup>er</sup> octobre imposait un maximum de 4 réservations, or nous en comptabilisons déjà 4 pour la journée du 31 janvier 2026 avec des réunions de quartier, une réunion publique le 7 mars et bien d'autres réunions d'équipe tenues dans la salle du Conseil.

- **Communication et devoir de neutralité**

Depuis le début de la création de notre liste, nous avons fait le choix de ne pas nous laisser embarquer dans une guerre des mots, d'autant plus sur les réseaux sociaux, avec des groupes administrés par des colistiers de l'équipe concurrente. Aucune raison pour nous d'accepter le moindre débat public qui donnerait une piètre image de la commune, ce que cette campagne est déjà en train de donner. Notre liste existe justement parce que nous voulons agir autrement, avec l'expérience et le respect de chacun.

Nous regrettons également la censure de certains posts émis par des administrés sur le compte de la Ville de Chartrettes qui ne peuvent plus rien commenter quand bien même ils émettent un avis sur telle ou telle information, c'est porter atteinte à la liberté d'expression. Nous regrettons la multiplication des posts

Facebook émis par le compte de la ville mettant en avant différentes actions, dans une période où la neutralité doit prévaloir. Enfin nous regrettons que certains agents municipaux, soumis au devoir de réserve, émettent un avis non dissimulé sur l'avenir du scrutin en faveur de Mr le Maire qui visiblement « devrait écraser la liste adverse ». Rappelons que seuls les habitants détiennent les clés de ce scrutin. **Rendez-vous le 15 mars !**

**L'Equipe engagée, pour Chartrettes 2026**